



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

Les **COMMUNIQUÉS** de l'**ORDRE**

Madame, Monsieur, Cher Confrère,

La participation des médecins du département est sollicitée pour constituer les **Commissions régionales d'autorisation d'exercice**.

Cette commission est à destination des Praticiens Diplômés Hors Union Européenne (PADHUEs) pour leur permettre d'exercer au sein d'un établissement de santé, public ou privé à but non lucratif ou d'un établissement social ou médicosocial.

Ces commissions sont notamment composées de deux médecins titulaires et suppléants pour chaque spécialité.

Ils sont désignés par le Président du Conseil régional de l'Ordre des médecins.

Les commissions sont organisées par l'ARS dès février 2025, à raison de deux sessions par an pour la plupart des spécialités.

Le Conseil régional de l'Ordre des médecins est à votre disposition pour répondre à vos questions :

crom.pac@ordre.medecin.fr

04 91 37 81 20

Déposez votre candidature avant le 27 janvier 2025 sur le lien suivant :

<https://forms.office.com/e/yxqzvmLM1d>

Toutes les spécialités sont concernées, certaines sont demandées en priorité par l'ARS :

- Médecine générale
- Médecine d'urgence
- Gériatrie

Tous les médecins peuvent postuler, y compris les retraités ayant cessé leur activité depuis moins de 3 ans.

Je dépose ma candidature

Décret 2024-1191 du 19 décembre
2024



Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Ordre des médecins

555 Avenue du Prado - 13008 Marseille

www.conseil13.ordre.medecin.fr

cd.13@ordre.medecin.fr

Tél : 04 96 10 10 20